

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.065

Page 1 sur 2

Objet : n°2016.065 : GIRN : Partenariat du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras pour la Candidature au Programme d'Action et de Prévention des Inondations

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 14 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Pouvoir Pierre LEROY	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Présent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Présent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu

La directive cadre Loi sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

La directive européenne inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation avec un objectif de réduction de la vulnérabilité des territoires ;

L'appel à projets « PAPI » du 17 février 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

La circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR » ;

L'article 7 de la charte du Parc naturel régional du Queyras « l'Eau, les rivières et les matériaux » ;

La fin du PAPI d'intention sur le bassin versant du Guil au 31 décembre 2016 et de son animation ;

Le dépôt du dossier de candidature au PAPI complet et son instruction en 2017 par le Parc naturel régional

CONSIDERANT :

Les enjeux du territoire en matière d'eau et de risques ;

La nécessité d'une gestion intégrée des risques en cohérence avec l'atteinte des objectifs de qualité des milieux de la directive cadre sur l'eau ;



Objet : n°2016.065 : GIRN : Partenariat du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras pour la Candidature au Programme d'Action et de Prévention des Inondations

L'expérience du comité de rivière, instance de concertation à l'échelle du bassin versant du Guil, réunissant les collectivités locales, les usagers de l'eau et les acteurs institutionnels ;

Les connaissances acquises dans le cadre du PAPI d'intention et la maturité du projet de territoire permettant de candidater à un PAPI complet intégrant les travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation ;

L'expérimentation d'un PAPAM pour intégrer les autres aléas de la montagne, en cohérence avec le projet de territoire sur le risque inondation et torrentiel ;

Le soutien apporté par l'Etat au titre du Fonds Barnier et par les autres co-financeurs régionaux et départementaux dans une démarche PAPI ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras travaille en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras sur cette thématique ;

Que le Parc naturel régional du Queyras a sollicité le PETR en tant que maître d'œuvre potentiel

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		9	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Autorise le Président à signer la lettre d'intention qui stipule que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pourra être potentiellement maître d'oeuvre, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI et sous réserve d'un accord préalable de partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras sur les actions relatives à :
 - i. L'information préventive coordonnée à l'échelle du bassin versant - objectif Réaliser des actions de communication innovantes et adaptées aux territoires afin d'améliorer l'information préventive
 - ii. L'étude opérationnelle de gestion de crise intercommunale en s'appuyant sur les outils de la GIRN - objectif Réaliser avec les communes du BV du Guil
 - iii. La formation des gestionnaires de camping et mise en place d'une information préventive à destination des campeurs Objectif : Informer de façon adaptée les gestionnaires de campings sur les risques naturels et leurs obligations en matière d'information préventive et Co-construire avec eux des actions d'information préventive à destination de leurs campeurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY